

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2016

Le neuf décembre deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

PRÉSENTS : Michel TANKERE – Daniel CARTAYRADE – Didier BIAVA - -- Jean-Claude AZRIA Mireille LUTZ - Corinne TUYTTENS – Barbara MONIN - Patricia ARMAND.

ABSENTS EXCUSES : Philippe VERGNAUD - Hervé VALLET

PROCURATION :
ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation des comptes rendus du 07 octobre et 26 novembre 2016.
3. Modification des statuts de la communauté de communes des Sablons.
4. Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade.
5. Demande de subvention – secours catholique.
6. Décision modificative au budget primitif 2016.
7. Emprunt.
8. Acquisition de la mare rue de Monneville.
9. Le bic.
10. Programme de la fête de Noël 2016.
11. Questions diverses.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

2. Approbation des comptes rendus du 07 octobre et 26 novembre 2016.

Après lecture des comptes rendus de réunions des séances du conseil municipal du 07 octobre et 26 novembre 2016, le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

3. Modification des statuts de la communauté de communes des Sablons.

Monsieur le Maire présente la délibération n°110/2016 du Conseil Communautaire du 17 novembre dernier portant modification des statuts de la Communauté de communes des Sablons.

Aménagement de l'espace

Élaboration, mise en place, suivi, modifications et révisions d'un schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.)

ZAC d'intérêt communautaire (ZA Meressan – Méru et Esches)

Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire,

Développement économique

Création, aménagement, gestion et commercialisation l'ensemble des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique du territoire de la Communauté de Communes des Sablons.

Ces zones d'activité ont fait l'objet du recensement suivant :

- ZA Les Vallées (Amblainville)
- ZA La Reine Blanche (Lormaison et Saint Crépin Ibouvillers)
- ZA Meressan (Méru et Esches)
- ZA d'Ivry-le-Temple
- ZA Les Marquises (Méru)
- Friche industrielle Norinco à Méru
- ZA d'Outreville à Bornel
- ZI d'Angleterre à Andeville
- ZI de Saint Crépin Ibouvillers
- ZI de Corbeil Cerf (zone à créer)
- ZA d'Amblainville
- ZA d'Hénonville
- ZA du Vignoru à Esches
- ZI d'Esches
- ZI de Méru

Promotion du territoire, accueil, accompagnement et soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement de celles existantes,

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Actions et opérations de soutien au développement du commerce et de l'artisanat de type F.I.S.A.C.

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés,

Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau,

Eau potable : Etudes, gestion, réalisation des travaux des infrastructures du service d'eau potable.

Assainissement:

Étude, gestion, réalisation des travaux et contrôle des installations prévues au zonage pour l'assainissement collectif,

Suivi technique et contrôles de l'assainissement non collectif (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).

Entretien des installations d'assainissement non collectif : vidange des fosses et traitement des boues.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Étude, gestion, réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales

Voirie et transports

Entretien, aménagement et renforcement de la voirie communale existante hors agglomération (y compris accotements et signalisation) et classée comme telle dans le schéma des voiries intercommunales annexé aux présents statuts,

Entretien, aménagement et renforcement des voiries internes et autres réseaux dans les zones d'activité visées à l'article 2 (développement économique) sauf pour les équipements déjà existant au moment du transfert de compétence.

Mise en place et gestion des services de transports collectifs urbains et interurbains avec le dispositif « Sablons Bus »

Aménagement et financement d'équipements et d'infrastructures de transport : plateformes multimodales de Méru et Bornel.

Aménagement routier de sécurité desservant des équipements publics supra communaux ou favorisant l'implantation ou l'extension d'entreprises créatrices d'emplois sur le territoire des Sablons.

Aménagement des liaisons douces entre les communes de la Communauté de Communes ou entre une commune et ses hameaux (prise en charge des travaux uniquement en dehors des agglomérations).

Aménagement d'une aire de stationnement en centre-ville de Méru (rue Diderot) visant à favoriser l'accès aux commerces de proximité et aux services publics.

Habitat et logement

Programme local de l'habitat,

Procédures intercommunales d'amélioration de l'habitat existant.

Mise en place de la conférence intercommunale sur le logement

Éducation – Formation

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département,

Soutien aux actions pédagogiques, éducatives, sportives et culturelles menées dans le cadre des collèges et des lycées implantés sur le territoire des Sablons,

Échanges culturels et linguistiques avec la commune de Modica (Sicile).

Secours et lutte contre l'incendie

Contribution légale aux services de secours et de lutte contre l'incendie

Développement culturel et patrimoine

Investissements et travaux liés à la restauration de l'ensemble des églises du territoire des Sablons ainsi qu'aux autres édifices suivants :

Châteaux d'Esches, d'Hénonville et d'Andeville

Mairies de Lormaison et de Méru

Calvaires d'Andeville, de Fosseuse, d'Ivry le Temple, de Montherlant et de Ressons l'Abbaye

Lavoirs de Fosseuse et de Monts

Tour des Conti de Méru

Réalisation et gestion des musées

Réalisation et gestion d'une salle polyvalente à vocation intercommunale à Méru

Réalisation et gestion d'un hôtel – restaurant sur le site du Musée de la Nacre et de la Tableterie à Méru

Équipements sportifs

Construction, entretien et gestion des équipements sportifs suivants :

Piscine Aquoise

Gymnase des Sablons

Gymnase du Thelle

Piste d'athlétisme à Méru

Terrain de tennis couvert à Andeville

Parc des sports de Saint Crépin Ibouvillers

Gymnase de Fresneaux Montchevreuil

Nouveau gymnase d'Amblainville

Nouveau gymnase de Méru

Nouveau gymnase de Bornel

Local pour le rugby club de Méru

Services et affaires sociales

Service de portage des repas à domicile en faveur des personnes âgées ou handicapées,
Financement de l'association « Les Cheveux d'Or des Sablons »

Équipement et services publics

Construction et gestion de :

Maison des associations à Fosseuse.

Salle multifonction de Lormaison

Aménagement et construction des locaux de la gendarmerie Nationale à Saint Crépin Ibouvillers

Salle de vie locale à Chavençon et Ressons l'Abbaye.

Salles multifonctions de Villeneuve les Sablons et Ivry le Temple

Déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Sablons

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Mise en place de la vidéoprotection sur les équipements intercommunaux en lien avec le réseau de vidéo-protection communale

Tourisme et coopération internationale

Création et soutien à l'office de tourisme des Sablons en Pays de Nacre

Développement d'une politique de coopération internationale avec la ville de MODICA (Sicile)

Mise en place de circuits touristiques et organisation et soutien de manifestations exceptionnelles

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code Général des Collectivités Territoriales, la prise de nouvelles compétences par la Communauté de Communes des Sablons est décidée par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de la Communauté de Communes (deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population).

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur le ou les transferts proposés ; à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la modification des statuts telle qu'elle résulte de la délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons conformément à la délibération n°110/2016 du Conseil Communautaire.

4. Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade.

Vu l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction Publique Territoriale ;
Vu l'article 46 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité technique Paritaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancement de grade dans la collectivité.

Il convient désormais de fixer les taux suivants pour la procédure de grade dans la collectivité comme suit :

Adjoint Administratif	1 ^{ère} classe	100%
	Principal - 2 ^{ème} classe	100%

5. Demande de subvention – secours catholique.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention faite par le Secours Catholique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité refuse d'allouer une subvention.

6. Décision modificative au budget primitif 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante afin de régulariser un trop perçu des produits fiscaux de l'exercice 2016.

Il propose la modification suivante :

Compte 73925	+	236 €
Compte 6288	-	236 €

Vote à l'unanimité.

7. Emprunt.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil municipal qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 30 000 € destiné à financer des travaux d'investissement – Réhabilitation de la Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De contracter auprès du Crédit Agricole Nord Brie Picardie un emprunt d'un montant de 30 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 10 ans
- Taux d'intérêt fixe : 1.14%
- Périodicité : annuelle
- Échéances : constantes
- Commission et frais de dossier : 150 €
- Déblocage des fonds : dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement,
DECIDE de contracter un emprunt de 30 000 € auprès de la banque Crédit Agricole Nord Brie Picardie aux conditions susmentionnées,
DONNE POUVOIR au Maire, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

8. Acquisition de la mare rue de Monneville.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de conseil du 07 octobre dernier, il avait été proposé que cette mare faisait partie du dispositif de défense incendie de la commune et que l'état de la mare manquait d'entretien, qu'il serait souhaitable qu'elle appartienne à la commune.

Le conseil municipal avait voté à l'unanimité et chargé monsieur le Maire de proposer à monsieur Goré l'acquisition de cette mare à l'amiable et en cas d'échec de saisir les services de la préfecture afin d'engager une procédure devant conduire à ce qu'une déclaration d'utilité publique soit prononcée par Monsieur le Préfet de l'Oise.

Après vérification auprès du cadastre, il se trouve que cette parcelle appartient à Madame Corinne GORE.

Le conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le Maire à lui envoyer un courrier pour lui proposer l'acquisition de la mare - rue de Monneville.

9. Le bic.

Monsieur le Maire présente le Bic au conseil municipal et demande que soit faite une seconde lecture pour apporter d'éventuelles corrections. Le Bic devrait être distribué dans les boîtes aux lettres des Chavençonnois courant décembre.

10. Programme de la fête de Noël 2016.

Madame Mireille LUTZ Présidente du comité des fêtes rappelle ;

Pour le Noël 2016, une brioche sera offerte par foyer aux habitants de Chavençon, une place de cinéma offerte pour les enfants de quatre ans et plus, puis un bon d'achat d'une valeur de 10 € pour les moins de trois ans.

11. Questions diverses.

- a) Commission des finances

La commission des finances se réunira le vendredi 20 janvier 2017 à 19 heures 30 minutes à la Mairie de Monneville.

- b) Prochain conseil municipal prévu le vendredi 24 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire,

Michel TANKERE